

L'Union Justice FO rencontre Madame BELLOUBET, Garde des Sceaux, le 20 juillet 2017



La délégation était menée par Paul BONO, Vice Président de l'Union Justice FO et Secrétaire Général du SNP PT FO. Elle était composée d'Emmanuel BAUDIN, Secrétaire Général FO PS, accompagné de Yoan KARAR, chargé de communication, Yves SAUTHIEUX, Secrétaire Général du SNJ FO PA et Secrétaire de l'Union Justice, Evelyne CADEL, Secrétaire Générale SNFO PPIP, Abdelrezeg LABED, Secrétaire Général SN FO PJJ, Maryse LEROUX, Trésorière FO Magistrats, Magali RONIN, Trésorière SNP PT FO et Membre du CNAS, Ivan GOMBERT, Secrétaire National SNP FO Direction.

Après une introduction sur l'organisation et le fonctionnement de l'Union Justice FO, chaque syndicat et filière représenté a pu exprimer ses principales revendications.

Intervention du SNP FO

Le Secrétaire Général, Emmanuel BAUDIN, représentant les personnels en tenue, a fait un état des lieux de notre administration, chiffres à l'appui.

La problématique sur le recrutement a été mise en avant (20000 postes à pourvoir dans les 5 prochaines années). Or, il a souligné auprès de la Ministre que l'attractivité de nos métiers tant sur le plan statutaire qu'indemnitaires est notre point faible.

FO Pénitentiaire a renouvelé sa position d'une refonte multicatégorielle dans son ensemble. Le désastre annoncé du protocole d'accord signé par l'organisation syndicale UFAP Unsa Justice pour le corps de commandement en est une preuve. Nous devons repenser les métiers.

C'est pourquoi le Secrétaire Général FO Pénitentiaire a réaffirmé que des états généraux de la pénitentiaire devaient s'ouvrir rapidement afin de revoir la prise en charge de la population pénale, notamment sur le plan sécuritaire, et le fonctionnement de nos établissements tels que nous les connaissons aujourd'hui en métropole et OUTRE MER.

Un point sur l'ENAP a été effectué lors de cette rencontre. En effet les élèves subissent malheureusement la gestion mercantile de l'école et pour beaucoup d'entre eux ne peuvent se restaurer qu'une fois par jour ! Nous attendons pour l'heure des réponses.

FO Pénitentiaire a signalé qu'un mouvement social pourrait reprendre dès la rentrée si des discussions ne s'ouvraient pas pour des avancées notables et rapides sur tous les points évoqués.

Intervention du SNJ FO PA

Concernant les personnels administratifs (PA), de catégorie C, B et A, de chaque direction du ministère de la Justice, Yves SAUTHIEUX a rappelé leur situation de difficulté et de déconsidération résultant du vocable « corps communs » sous lequel ils sont placés. Cette situation conduit au constat que les PA n'ont désormais plus d'existence au ministère de la Justice, non seulement parce que chaque direction gère en priorité ses propres corps de personnels à statuts particuliers, mais aussi parce qu'il s'avère qu'une partie des crédits budgétaires annuels destinés aux corps administratifs sont détournés afin d'abonder d'autres lignes de crédit et satisfaire d'autres dépenses.

Pour l'administration, cette gestion a certes un côté "pratique" sur le moment, mais dénote au fil des années une irresponsable insouciance qui a installé des manques d'effectifs importants et mis en difficulté les agents et services administratifs.

Ainsi, environ 1500 emplois administratifs, pourtant initialement inscrits au budget (voté par les parlementaires) sont aujourd'hui vacants. Mais cette fâcheuse gestion ne s'arrête pas là. Pour que les services puissent continuer de fonctionner, l'administration use de deux solutions empiriques, sans cesse itératives et temporaires : le recours à des emplois de contractuels et le détachement de personnels pénitentiaires, appartenant à d'autres corps, retirés de leur mission d'origine pour « faire fonction » de personnels administratifs.

Non seulement l'administration n'est pas en mesure d'apporter des revalorisations statutaires ou indemnitaires aux corps administratifs, mais elle ne prend même pas soin de respecter le nombre d'emplois administratifs qui lui est attribué.

Une présentation détaillée portant sur les conditions d'exercice (prise de poste, formation, organisation, dialogue,...) nécessitera une audience individuelle auprès de la Ministre.

Intervention du SNP PT FO

Concernant le personnel technique de l'administration pénitentiaire, le secrétaire général du SNP PT Force Ouvrière, Paul BONO, a rappelé qu'il était le syndicat majoritaire au sein de cette filière.

Nous avons précisé l'organisation en 3 grades, ainsi que la réalité de la volumétrie des postes de personnels techniques : 1/3 de personnels techniques fonctionnaires, 1/3 de faisant fonction et 1/3 d'agents sous contrat.

Notre organisation a rappelé la signature d'un relevé de conclusions le 5 mai 2017 concernant un plan de requalification sur 3 ans à destination de 120 agents de catégorie C et 42 agents de catégorie B, ainsi que le démarrage des réunions de travail avec les signataires. Ce plan de requalification étant insuffisant,

nous avons demandé la révision à la hausse du périmètre de ce relevé de conclusions afin d'augmenter le nombre de promotions au sein du corps.

Le SNP PT FO a demandé une audience individuelle afin de présenter l'ensemble des problématiques spécifiques à ce corps.

Intervention du SNFO PPIP

Représentant **les Personnels d'Insertion et de Probation** au sein de FORCE OUVRIERE et ayant récemment intégré l'Union FO Justice, la Secrétaire Générale, **Evelyne CADEL**, a exposé ses revendications auprès du Garde des Sceaux.

Dans un premier temps, nous avons rappelé que nous sommes satisfaits de l'avancée statutaire que va connaître notre profession dans les prochains mois (passage en catégorie A, revalorisation de la grille indiciaire).

Il a toutefois été rappelé à la Ministre que nous manquons de personnel sur les terrains. Le SNFO PPIP a clairement exposé des situations de SPIP en grande difficulté en termes de ressource humaine.

Il est urgent que le Ministère prenne en considération la souffrance des agents qui s'investissent pleinement dans leurs missions mais dont ces dernières ne cessent d'évoluer. Il est indispensable que la Garde

des Sceaux soit sensibilisée au manque de reconnaissance que subissent les personnels et qu'elle donne une orientation en terme de politique pénale cohérente et en adéquation avec les ressources dans les services.

Un organigramme de l'administration pénitentiaire permettrait de quantifier la charge de travail et de ce fait, adapter les moyens humains. Le SNFO PPIP a suggéré cet organigramme auprès de la Ministre afin de répondre à un service public de qualité.

Il a été également évoqué le sujet de renseignement pénitentiaire... Si certains syndicats bannissent le sujet, nous, SNFO PPIP avons clairement indiqué à la ministre que nous sommes prêts à dialoguer et entamer un travail de réflexion en la matière.

Afin de répondre au mieux aux missions confiées aux SPIP, le SNFO PPIP a indiqué à la Ministre qu'une vraie réflexion sur la formation des CPIP devrait être pensée afin de former au mieux les agents. En effet, les CPIP prennent en charge toutes les personnes placées sous main de justice, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert (soit près de 275 000 personnes) et nous répondent à la mission première qu'est la lutte contre la récidive. Il est donc indispensable que les personnels arrivent sur les terrains avec une formation de qualité qui leur permet de répondre au mieux aux missions qui leur sont confiées.

Intervention du SNFO PJJ

Pour la PJJ, le Secrétaire Général du SNFO PJJ, Abdelrezeg LABED, a demandé la réforme de l'ordonnance de 1945 concernant la justice des mineurs. Les infractions commises par le Mineurs hébergés ne sont pas suffisamment réprimées en raison de la primauté de l'éducatif, et c'est souvent aux agents de s'adapter à cette violence et à ses conséquences. D'autre part, il faut trouver une solution à la problématique des Mineurs Non Accompagnés, souvent migrants, dont la minorité réelle est incertaine et qui occupent des places dans les hébergements. Quant aux CEF, notre organisation demande le profilage des jeunes

affectés dans ces structures afin de ne pas mélanger les profils. En matière de budget, FO attend l'annonce du budget modificatif de la PJJ et espère que la hausse annoncée par voie de presse sera effective.

De prime abord, la question de la sempiternellement repoussée réforme de la justice des mineurs a été évoquée. Nous avons réaffirmé la nécessité impérieuse d'une réforme ambitieuse de l'ordonnance de 1945.

Le secrétaire général a dénoncé l'absence de ligne directrice claire et cohérente au sein de la DPJJ. L'enchevêtrement de notes pour la plupart méconnues des acteurs de terrain n'est pas lisible au sein des services. Globalement, sans tenir de discours alarmiste, la PJJ va mal.

Les difficultés en matière de ressources humaines ne sont pas en reste. Les problèmes se situent tant au niveau du recrutement que de la formation. Bon nombre d'agents ne sont pas préparés à la difficulté que représente le métier d'éducateur à la PJJ, de surcroît pour les postes en hébergement.

Nous avons alertés la Ministre sur l'absentéisme conséquent en lien direct avec les situations violentes, les conditions de travail de plus en plus difficiles, ainsi que des situations de malveillance à l'égard des personnels.

Les structures d'hébergements demeurent en crise dans plusieurs territoires. Les CEF respectent globalement leurs objectifs quantitatifs mais qualitativement ils n'ont que peu d'utilité, en témoignent les nombreuses incarcérations et récidives durant le placement et le peu de personnels voulant y travailler (dernière CAP de mobilité avec plus de 10 postes vacants par CEF parfois). Le secrétaire général a mis en alerte sur la promesse du président Macron quant au doublement des structures de ce type. Globalement, la Ministre de la Justice a un discours plus nuancé et privilégierait les modalités alternatives de placement.

Nous avons exposé notre volonté de voir se développer les structures qui fonctionnent relativement bien à savoir CER, UEHDR, OPP à domicile avec suivi renforcé au lieu de s'obstiner à construire des structures d'hébergements classiques.

Enfin, le secrétaire général a demandé à ce que la Ministre puisse se rendre de façon impromptue sur les services afin de se rendre compte de la réalité des difficultés. Difficultés souvent masquées lors de visites de services ou d'établissements théâtralisés.

Intervention de FO Magistrats

Dans le cadre de la participation à l'Union Justice, le syndicat national des magistrats Force Ouvrière, représenté par Maryse LEROUX, a indiqué être le seul syndicat confédéré représentatif dans la magistrature.

Il a insisté sur l'importance de la plus-value de notre organisation, assurant ainsi un dialogue transversal avec les professionnels de la police, de l'administration pénitentiaire et des greffiers et des regards croisés sur les perspectives de la justice.

Au soutien de nos objectifs partagés, FO Magistrats a rappelé sa détermination à mettre en œuvre des Etats généraux de la justice et de la sécurité afin de dresser un état des lieux conjoints et s'interroger ensemble sur les pistes d'amélioration, de changement et de progression.

Intervention de FO Direction

Concernant les personnels de Direction de l'administration pénitentiaire, Ivan GOMBERT de FO Direction a rappelé la forte attente du corps des DSP concernant la mise en application effective du décret statutaire et le chantier à ouvrir relatif au niveau des primes, seul moyen de rendre attractif le métier.

Il a été rappelé les trop nombreux départs de DSP hors du corps depuis plusieurs années justifiés notamment par le manque de reconnaissance par un niveau de prime particulièrement bas.

Il a été également demandé s'il était envisagé par la GDS le recrutement d'un conseiller pénitentiaire pour tenir compte du fait que l'AP représentait un poids important et spécifique au sein du ministère de la justice. En soutien avec FO Magistrats et FO Personnel de surveillance et en lien avec les difficultés rencontrées par les établissements pénitentiaires (surpopulation, violences, gestion difficile de certains profils, surcharge de travail...), nous avons également soutenu l'idée d'états généraux de la prison ou de "la justice et de la sécurité".

Il est selon nous temps d'aborder les évolutions de la population pénale, la nécessaire transformation de l'administration pénitentiaire dont la normalisation dans le réseau des acteurs de la chaîne pénale doit impliquer une réforme en profondeur. Il est temps de donner des moyens donnés aux acteurs pour à la fois lutter contre la délinquance dans et depuis la prison, mais également pour prévenir la délinquance avec efficacité depuis la prison.

Intervention Action Sociale

Concernant l'Action Sociale du Ministère, destinée à l'ensemble les filières, la représentante de Union Justice FO au CNAS, Magali RONIN, a souhaité souligner certaines inquiétudes et revendications.

Dans un premier temps il a été rappelé que l'annonce du nom de l'attributaire de la nouvelle convention avait trop tardé et qu'il devenait incontournable de procéder à cette annonce afin d'informer au plus vite les agents des modalités du nouveau contrat, et le cas échéant du devenir de leur contrat.

Concernant le Prêt à Taux Zéro il nous a été confirmé par le Directeur de Cabinet que ce dispositif serait impacté par le gel budgétaire.

Nous avons alerté la Garde des Sceaux de l'incohérence en matière de solutions de restauration proposées aux agents. Nous avons demandé que les solutions de restauration similaires soient subventionnées de manière similaire (ex : formule allégée dans les mess des marchés MGD à venir) et que l'attribution de tickets restaurant puisse être faite pour les sites n'ayant pas de solution de restauration acceptable.

Nous avons enfin informé la Ministre que la subvention ministérielle de la Fondation d'Aguesseau avait été transmise avec plus de 6 mois de retard et que cela était dommageable car cette subvention alimentait les attributions d'aides financières à destination des agents les plus démunis.



Le Bureau de l'Union Justice FORCE OUVRIÈRE
Fait à Paris, le 24 juillet 2017

